



Conseil municipal du

28 janvier 2019

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier à 20h00

Le Conseil municipal de La Ferté-sous-Jouarre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ugo PEZZETTA, Maire.

Présents : M. Daniel DURAND, M. Jean-Luc MUSART, Mme Corinne GUILBAUD, M. Cédric ROUSSEAU, M. Jean-Luc CHARBONNEL, Mme Sonia PEZZETTA, Mme Isabel LOURENÇO, M. Carlos ARKACHE, M. Roger GOEMINNE, Mme Christiane LAUNAY, Mme Martine ANSALONI, M. Raphaël TRIQUENEAUX, M. Christophe DEFER, Mme Louissette COUTELLIER, M. Maurice VIVIEN

M. Ludovic VANTYGHM, Mme Catherine MICHAUD, M Philippe CLUZEAU

Mme Joëlle CHARLIER

Absents représentés : M Gérard VAN LANDEGHEM par M Roger GOEMINNE,
Mme Hélène PETIT par Mme Martine ANSALONI,
Mme Françoise CAIGNARD par Mme Sonia PEZZETTA,
M. Gilles GALLOUX par M Jean-Luc CHARBONNEL
M Yoann MORET par M Cédric ROUSSEAU
Mme Patricia STEVENARD par Mme Isabel LOURENCO
M. Daniel CELERIER par Mme Catherine MICHAUD

Absents excusés : M Donovan KUNZ
Mme Rose NGO MANG

Date d'affichage : 22 janvier 2018

Date de convocation : 22 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CHARBONNEL

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur le Maire demande si un point peut être rajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de compléter une demande de subvention auprès de la région Ile-de-France dans le cadre du contrat d'aménagement régional.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal accepte de rajouter le point « Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre dispositif de Contrat d'aménagement Régional.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018

Par 26 voix pour et 1 abstention (M Vantigham pour le groupe « Pour la Ferté avec vous »)

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu intégral du Conseil municipal du 10 décembre 2018.

Budget Ville 2019 :

2. Approbation du compte administratif 2018

Par 26 voix pour, 1 abstention (Mme Charlier, du groupe « Nous, c'est La Ferté ! », M. le Maire ayant quitté la séance pour permettre au Conseil de délibérer,

Le Conseil municipal arrête les résultats définitifs du compte administratif 2018.

3. Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2018

A l'unanimité;

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, - pour le budget de la Ville – et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation de résultat

Par 24 voix pour, 3 abstentions (Mme Charlier, du groupe « Nous, c'est La Ferté ! » Mme Michaux et M Célérier du groupe « Pour la Ferté, avec vous ! »)

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent de clôture cumulé de :
5 617 075.81 €.

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 comme suit :

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 2 267 075,81 €
002 excédent de fonctionnement reporté : 3 350 000,00 €

5. Fiscalité locale : vote des taux 2019

A l'unanimité,

Le Conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les taux de fiscalité locale 2019, identiques à ceux de 2018 :

- TH débasée 19.95 %
- TFPB 30.35 %
- TFPNB 71.49 %

6. Approbation du budget unique 2019

Par 22 voix pour, 2 contre (M. Célérier, Mme Michaud, du groupe « Pour La Ferté ») et 3 abstentions (Mme Charlier, du groupe « Nous, c'est La Ferté ! », M VANTYGHM et M Cluzeau du groupe « Pour la Ferté ! »),

Le Conseil municipal adopte le budget unique 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : 22 473 206.20 €

7. Vote des subventions 2018

Par répartition des voix mentionnées au tableau « Annexe 1 » ci-après :

Le Conseil municipal adopte la répartition suivante des subventions, telle qu'annexée au budget 2018

Article (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	VOTE
6574	ASSOCIATION FERTOISE GYMNASIQUE	ASSOCIATION	14 500,00	<i>Unanimité</i>
6574	BILLARD CLUB FERTOIS	ASSOCIATION	3 000,00	<i>Unanimité</i>
6574	BOXING CLUB FERTOIS	ASSOCIATION	2 500,00	<i>Unanimité</i>
6574	BUDO JITSU CLUB	ASSOCIATION	1 500,00	<i>Unanimité</i>
6574	CANOE KAYAK CLUB DES MEULIERES	ASSOCIATION	2 000,00	<i>Unanimité</i>
6574	CERCLE D'AVIRON (CAFJ)	ASSOCIATION	2 000,00	<i>Unanimité</i>
6574	EN VOLLEY FERTOISE	ASSOCIATION	1 700,00	<i>Unanimité</i>
6574	CLUB DE PLONGEE SOUS MARINE DU PAYS FERTOIS CCPF	ASSOCIATION	2 000,00	<i>Unanimité</i>
6574	JUDO CLUB DES MEULIERES	ASSOCIATION	1 500,00	<i>Unanimité</i>
6574	FITNESS CLUB	ASSOCIATION	3 000,00	<i>Unanimité</i>
6574	FOOTBALL	ASSOCIATION	30 000,00	<i>Par 25 voix pour M. Musart et M Vantygheem ne prennent pas part au</i>

				vote
6574	KANGAROO CLUB (BOXE FRANCAISE)	ASSOCIATION	6 000,00	Unanimité
6574	KARATE SHUKOKAI FERTOIS (K.S.F.)	ASSOCIATION	3 000,00	Unanimité
6574	OPCF Rugby	ASSOCIATION	5 000,00	Unanimité
6574	PEDALE FERTOISE (CYCLISME)	ASSOCIATION	6 000,00	Unanimité
6574	RANDONNEURS DU PAYS FERTOIS	ASSOCIATION	500,00	Unanimité
6574	TENNIS	ASSOCIATION	18 000,00	Par 26 voix pour M Rousseau ne prend pas part au vote
6574	TENNIS DE TABLE	ASSOCIATION	2 000,00	Unanimité
6574	AMIS DE L'ORGUE	ASSOCIATION	6 000,00	Unanimité
6574	ÉCOLE DE THEATRE LES MEULIERS (A.T.L.F.)	ASSOCIATION	6 500,00	Unanimité
6574	FIL ET SOIE	ASSOCIATION	600,00	Unanimité
6574	COMITE DE JUMELAGE	ASSOCIATION	2 000,00	23 voix pour M Rousseau, Van Landeghem, Mme Caignard, Mme Lourenco ne prennent pas part au vote
6574	JAZZ EN PAYS FERTOIS	ASSOCIATION	30 000,00	Unanimité
6574	KABARET LES MAINS BLEUES	ASSOCIATION	1 200,00	Unanimité
6574	JARDINS DES DEUX RIVIERES	ASSOCIATION	800,00	Unanimité
6574	LOISIBRIE	ASSOCIATION	1 000,00	Unanimité
6574	MAJORETTES FERTOISES	ASSOCIATION	4 000,00	Unanimité
6574	SCOP ROYAL BOUI BOUI	ASSOCIATION	8 000,00	Unanimité
6574	UCPF CONVENTION CAMPING DES 2 RIVIERES	ASSOCIATION	5 100,00	Unanimité
6574	UPOR CROQUONS LES SAVOIR	ASSOCIATION	1 200,00	Unanimité
6574	COMITE DES FETES FERTOIS	ASSOCIATION	5 000,00	Par 25 voix pour M Van Landeghem, Goeminne, ne prennent pas part au vote
6574	A.C.V.G. (Anciens Combattants Victime de Guerre)	ASSOCIATION	800,00	Par 26 voix pour, Mme Michaud ne prend pas part au vote
6574	COMITE ENTENTE ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	ASSOCIATION	1 800,00	Unanimité
6574	F.N.A.C.A. (Anciens combattants d'Algérie)	ASSOCIATION	200,00	Unanimité
6574	La 7th division blndée	ASSOCIATION	5 000,00	Unanimité

6574	MEDAILLES MILITAIRES 611ème section	ASSOCIATION	750,00	Unanimité
6574	AMICALE LAIQUE (restauration école BRAU)	ASSOCIATION	5 444,34	Unanimité
	DIVERSES SUR DELIBERATION		31 850,00	Unanimité

Budget legs Duburcq 2019 :

8. Approbation du compte administratif 2018

Par 26 voix pour, le Maire ayant quitté la séance pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2018.

9. Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2018

A l'unanimité,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10. Affectation de résultat

Par 25 voix pour, 2 abstentions (M. Célérier et Mme Michaud du groupe « Pour La Ferté »),

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif du legs Duburcq :

- au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 1 074 267,24 €

Le résultat de la section d'investissement restant au compte 001 (recettes d'investissement) : 2 068 221,07 €

11. Approbation du budget unique du legs Duburcq 2019 et vote des subventions

Par 25 voix pour, 2 abstentions (Mme Michaud, et M Célérier du groupe « Pour La Ferté »)

Le Conseil municipal adopte le budget unique du legs Duburcq 2019 comme suit :

- Section de fonctionnement
 ° Dépenses 1 873 295,96 €

° Recettes	2 239 267.24 €
- Section d'investissement	
° Dépenses	2 646 709.79 €
° Recettes	2 646 709.79 €

Par 25 voix pour, 2 abstentions (Mme Michaud et M Célérier du groupe « Pour La Ferté »),

Le Conseil municipal approuve la répartition suivante des subventions au titre du legs Duburcq 2019 :

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN SUBVENTIONS

Article (1)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	C.C.A.S DE LA FERTE SOUS JOUARRE	ETABLISSEMENT PUBLIC	285 000,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SPORTS LOISIRS POUR TOUS	ASSOCIATION	147 000,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE LAIQUE APPS	ASSOCIATION	31 824.43
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANCIENS SAPEURS POMPIERS	ASSOCIATION	160,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE DUBURCQ	ASSOCIATION	250,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE DUBURCQ	ASSOCIATION	2860,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	D.D.E.N.	ASSOCIATION	250,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LIBRES PENSEURS	ASSOCIATION	160,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PERCHE FERTOISE	ASSOCIATION	200,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE DR BRAU	ASSOCIATION	2642,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE DU PATIS	ASSOCIATION	2200,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE FAUVET	ASSOCIATION	880,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE DE LA PIECE AUX ECUS	ASSOCIATION	2 379,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE ECOLE LE PETIT PRINCE	ASSOCIATION	1551,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LES APPRENTIS SAGES	ASSOCIATION	5 000,00 €
657348	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	VILLE CLASS	ETABLISSEMENT PUBLIC	20 000,00 €
657348	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	VILLE PETITE ENFANCE	ETABLISSEMENT PUBLIC	110 000 €
657348	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	VILLE CATE	ETABLISSEMENT PUBLIC	88 670.05€
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LA PISTE O ETOILES	ASSOCIATION	60 000€

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DIVERSES SUR DELIBERATION	ASSOCIATION	149 600,00 €
------	------------------------------	---------------------------	-------------	--------------

Par 24 voix pour, 3 abstentions (M. Célérier, Mme Michaud, et M Vantigham du groupe « Pour La Ferté »),

Le Conseil municipal approuve la répartition suivante des subventions au titre du legs Dubureq 2018 :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la Subvention
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE LAIQUE	200 000,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE LAIQUE	26 760,48

12. Ressources humaines : protection fonctionnelle des agents et des élus

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide que la protection fonctionnelle soit mise en place pour Monsieur Alexis FLAHAUT, conformément aux modalités du contrat d'assurance en cours et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la bonne conclusion de ce dossier.

13. Urbanisme : bilan des opérations immobilières 2018

A l'unanimité,

Le Conseil municipal approuve le bilan des opérations immobilières menées par la Ville de La Ferté-sous-Jouarre durant l'exercice 2018 et reprises au tableau ci-joint :

ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2018

I - ACQUISITIONS

Parcelle de terrain non bâtie représentant l'emprise réservée de la propriété (contenance : 157 m ²)	48-50 rue d'Hugny	ZI 329	Le cédant l'ayant acquis de la SCI D'HUGNY : 16 rue de Chamigny à LA FERTE SOUS JOUARRE 77260	Monsieur BOUCHE Alain 17T boulevard Turenne 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE	Commune DE LA FERTE SOUS JOUARRE Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE S/J.
Propriété bâtie à usage commercial Contenance : 236 m ²	14 avenue de Montmirail/rue St Martin	BC 341 342 344	Les cédants l'ayant acquis de M. et Mme BABEC Bernard et Michelle demeurant à ESPALLION 12500	Société Civile Immobilière d'Expansion Régionale : 34 route de Provins – 77144 MONTEVRAIN	Commune DE LA FERTE SOUS JOUARRE Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE S/J.
Parcelles de terrain non bâties représentant l'emprise d'alignement s'revant la propriété (contenance totale : 72 m ²)	15-17 rue du Petit Condetz	BD 298 300 301	Les cédants l'ayant acquis de M. ET MME GORENFLOT Michel par actes publiés le 12.08.1961 et le 15.03.1967	Mme Gisèle GORENFLOT 13 rue de Crécy à MAISONCELLES EN BRIE, M. Dominique GORENFLOT 10 rue de l'Europe à MONTAURoux, M. Olivier GORENFLOT 15 rue des Migneaux à MASSY	Commune DE LA FERTE SOUS JOUARRE Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE S/J.

Parcelle de terrain partiellement bâtie représentant l'emprise réservée grevant la propriété (contenance : 40 m ²)	10-12 rue du Déversoir	BD 82 ET 284	Les cédants l'ayant acquis par donation entre vifs de Mme BISSON Liliane épouse THOMAS par acte du 14.12.1992	M. Jean-François THOMAS 57 rue de Lizy à MONTCEAUX LES MEAUX, M. Dominique THOMAS 25 rue des Glacis à LA FERTE SOUS JOUARRE, et M. Maurice THOMAS 1 rue Alexis Carrel à MEAUX	Commune DE LA FERTE SOUS JOUARRE Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE S/J.
Rez de chaussée commercial et cave Représentant les lots 1 9 10 et 12 D'un immeuble en copropriété Contenance totale : 59.98 m ²	5 Place de l'Hôtel de Ville	AK 222	Le cédant l'ayant acquis de M. GARBAA Sébastien : 7 rue des Ecoles 77440 VENDREST	Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : 15 rue du Général de Gaulle 77120 COULOMMIERS	Commune DE LA FERTE SOUS JOUARRE Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE S/J.

14. Urbanisme : Aide aux ravalements – convention OCAH (Opération communale de l'Habitat) 2019

A l'unanimité,

Le Conseil municipal approuve la poursuite de la politique communale d'aide aux ravalements pour l'exercice 2019 selon les conditions financières suivantes : enveloppe financière de 30.000 €, plafond de l'aide maintenu à 5.000 € et à 30 % du coût TTC des travaux, reconduction des aides communales, des forfaits liés à des éco-conditionnalités, à la préservation des caractéristiques architecturales, et de la dimension environnementale aux travaux de ravalement, afin de maintenir l'attractivité du processus ; approuve le projet de contrat de suivi-animation avec SOLIHA pour la conduite de cette politique, afin d'assurer le montage administratif et le suivi des dossiers, et ce sur la base d'un coût annuel de 4.927,35 € HT inscrit au budget 2019, comprenant un forfait de 2.593,35 € HT et un coût de 466,80 € HT par dossier, à raison d'un objectif de 5 dossiers/an ; autoriser M. le Maire ou M. MUSART, Maire-Adjoint, à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

15. Urbanisme : Intentions de cessions – exercice 2019

Par 26 voix pour et 1 abstention (Mme Charlier du groupe « Nous, c'est la Ferté »),

Le Conseil municipal :

- approuve les intentions de cessions pour l'année 2019, dans le respect des règles régissant la cession de biens publics, suivantes :

- pour rappel : l'immeuble de deux logements vétustes sis 29 rue Saint Nicolas, cadastré AK 76 : la ville ne souhaitant pas réaliser les travaux de réhabilitation de ce bien, celui-ci a fait l'objet d'une promesse de vente en avril 2018. La cession définitive doit intervenir sur l'exercice 2019, au prix de 130.000 €, suite à la délivrance d'un permis de construire ;

- une partie de terrain nu non accessible au public, et non constructible, à détacher de la propriété communale sise 43 rue du Guet - « La Fontaine aux Pigeons » : les propriétaires riverains qui en ont d'ores et déjà la jouissance : M. et Mme LECOMTE ont formulé une proposition d'achat de 12.000 €, pour l'acquisition de ce foncier de 1173 m² en continuité de leur propre jardin et en contrebas du parc public, non exploité par la commune (offre supérieure à l'évaluation de France Domaine de septembre 2018 à actualiser) ;

- les parcelles cadastrées AN 15 et 16 d'une contenance de 539 m², supportant une petite construction vétuste situées au lieudit « l'Abreuvoir » rue de l'Île Cartier, acquises en 2008 mais non exploitées par la Commune. Dans le cadre de leur installation nouvelle dans l'emprise du STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) délimité par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour l'installation des gens du voyage sédentarisés, M. et Mme SAPINART Yoan et Cécilia ont fait part de leur offre d'achat à 1.200 € pour ces biens sans utilité par la Commune (=valeur au m² équivalente à celle ces parcelles vendues précédemment dans le voisinage).

- Un droit de passage est envisagé au bénéfice des consorts SAPINARD sur la parcelle communale AN 349, afin d'accéder aux parcelles acquises par leurs soins dans le STECAL N°5 délimité au PLU à destination des gens du voyage sédentarisés, au lieudit l'Abreuvoir. Cet accès doit permettre leur installation et la libération des espaces qu'ils occupent actuellement rue de l'Île Cartier en zone inondable.

- et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte administratif ou document à intervenir se rapportant à ces affaires.

16. Affaires scolaires : classe de découverte 2019 au centre de Saint Georges de Didonne (17) pour l'école élémentaire Duburcq :

A l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **accepte** l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Georges de Didonne (17) pour 2 classes de l'école Duburcq, correspondant à 53 élèves.
- ⇒ **confie** au prestataire «CAP MONDE» – 11, Quai Conti – 78430 LOUVECIENNES l'organisation de la classe de découverte,
- ⇒ **sollicite** l'accord de Madame l'Inspecteur d'Académie,
- ⇒ **accepte** que le montant de la dépense engagée à la charge du Legs Duburcq, déduction faite de la participation des familles, fasse l'objet d'une inscription en dépense sur le budget 2019 du Legs Duburcq,
- ⇒ **s'engage** à communiquer au CCAS le montant de la dépense engagée à la charge du legs Duburcq dès que les services auront les éléments financiers de toutes les familles concernées.
- ⇒ **s'engage** à régler à «CAP MONDE» le montant du séjour,
- ⇒ **fixe** comme suit la participation des familles :

	QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ANNEE 2017-2018 (€)	PARTICIPATION FAMILLES (€)	% PAR RAPPORT AU COUT DU SEJOUR PAR ELEVE
A	> ou = 306,26	88,00 €	20 %
B	> ou = 306,26 à 510,44	110,00 €	25 %
C	> ou = 510,44 à 765,66	132,00 €	30 %
D	> ou = 765,66 à 1 020,89	154,00 €	35 %
E	> ou = 1 020,89 à 1 276,11	176,00 €	40 %
F	< ou = 1 276,11	198,00 €	45 %
	Extérieurs	440,00 €	100 %

	Revenu imposable (2018 sur les revenus 2017) +
CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :	revenus CAF : 12
	Nombre de parts

⇒ **fixe** comme suit l'aide financière accordée aux familles fertaises : sur le prix du séjour de 440,00 €, le Legs Duburcq prendra à sa charge forfaitairement 220 € et suivant le barème établi selon le quotient familial, la famille bénéficiera d'une participation complémentaire du Legs Duburcq pour la différence entre :

- 198 € participation maximum,
- et 88 € participation minimum.

Aucune famille ne paiera moins de 88 € sauf cas exceptionnel faisant l'objet d'un examen spécifique.

Les familles domiciliées en dehors de La Ferté sous Jouarre paieront la totalité du séjour, soit 440,00 €, à l'exception du personnel communal, des enseignants exerçant à La Ferté sous Jouarre et les commerçants y payant une taxe professionnelle qui seront au niveau de la tranche quotient F.

- ⇒ **accepte** que le montant de la participation des familles fasse l'objet d'une inscription en recette en section de fonctionnement sur le budget 2019,
- ⇒ **sollicite** les familles pour le paiement intégral avant le départ du séjour : soit le 12 avril 2019 au trésor public,
- ⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville et le prestataire « CAP MONDE » ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- ⇒ **AUTORISE** toutes annulations demandées au-delà du 12 avril 2019 ne pourra être prise en compte et que le paiement restera dû. Seul les cas de demande d'annulation pour raison médicale et sur justificatif ou pour cas de force majeure, après examen du dossier, pourront faire l'objet d'une étude.

17. Services Techniques : Achat de barrières anti-intrusion dans le cadre des mesures « Vigipirate »

Aide au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics – demande de subvention 2019

A l'unanimité,

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de la Région Ile-de-France au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics pour la dotation ci-dessus citée, les crédits étant prévus au budget 2019, de retenir l'accueil d'un stagiaire pour une durée minimum de 2 mois, d'arrêter les modalités de financement à savoir : fonds propres de la

ville (70%) et Région Ile-de-France (30%), d'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des dossiers et à intervenir avec les services de la Région Ile de France.

18. Services techniques : convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la gestion d'un parc multi-activités de loisirs, sur le site du parc de la Fontaine aux Pigeons avec la société « GRIMPOBRANCHES WITRY » : avenant n° 2

A l'unanimité,

Le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la gestion d'un parc multi-activités de loisirs, sur le site du parc de la Fontaine aux Pigeons avec la société « GRIMPOBRANCHES WITRY », et autorise Monsieur le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document à intervenir pour ce dossier.

19. Contrats : Convention de partenariat voisins vigilants et solidaires

A l'unanimité,

Le Conseil municipal décide de conventionner avec l'entreprise « Voisins Vigilants » et d'adopter les conditions d'abonnements prévus par ce dispositif favorisant la prévention de la délinquance, d'engager les dépenses y afférentes sur le budget Ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

20 Objet : Informations diverses

Conseil municipal du 28 janvier 2019

A. CONVENTIONS/DECISIONS/ BAUX / MARCHES PUBLICS / CONTRATS				
NATURE	DATE	CO-SIGNATAIRE	OBJET	MONTANT
Décision	16/11/2018		Modification de la décision N° 2016-075 relative à la régie de recettes au service scolaires-restauration scolaire et renommée régie périscolaire	
Décision	16/11/2018		Clôture de la régie de recettes du service scolaire "régie de recettes du service périscolaire : étude surveillée"	
Décision	16/11/2018		Clôture de la régie de recettes du service scolaire "régie de recettes des droits d'inscription des transports scolaires et du CLAS"	
Décision	20/11/2018	Ville de Saâcy-sur-Marne	Convention fixant les modalités de prêt de jumelles cinématographiques par la Ville de La Ferté-sous-Jouarre	20 % du montant de la facture d'étalement
Décision	20/11/2018	Mme M. R.	Renouvellement d'un bail précaire pour le logement N° 9 sis 35, Rue de Condé	345,37 €/mois
Décision	21/11/2018	Caisse d'Epargne	Convention de souscription d'un emprunt	1 800 000 €
Décision	21/11/2018	Caisse d'Epargne	Convention de souscription d'un emprunt	2 256 000 €
Décision	22/11/2018	M. N. B.	Renouvellement d'un bail précaire pour le logement N° 2 sis 35, Rue de Condé	414,07 €/mois
Arrêté	20/11/2018		Règlement Intérieur du cimetière communal de La Ferté-sous-Jouarre	
Arrêté	23/11/2018		Actualisation de la chartre de bonne conduite lors des cérémonies	
M. A. P. A.	27/11/2018	AGILIS SA 8, Rue Jean-Pierre Timbaud ZAE du Pont de la Brèche 95190 GOUSSAINVILLE	Création et réfection de la signalisation horizontale (1 an reconductible 3 fois)	montant maxi pour 4 ans 76 800 € TTC

M. A. P. A.	06/12/2018	CERES CONYTRON NORD Ile-de-France 34, Rue de l'Erier - ZA CS 40010 73291 LA MOTTE SERVOLEX CEDEX	Mission de contrôle des équipements sportifs et aires de jeux (1 an reconductible 3 fois)	Montant maxi pour 4 ans 9 600 € TTC
CONTRAT	06/12/2018	Société OPERIS 1-3, Rue de l'Orme 91160 CHAMPLAN	Contrat annuel d'hébergement pour le logiciel d'urbanisme OXALIS	4 008 € pour l'année 2019 renouvelable tacitement 1 fois (durée alignée à celle du contrat de maintenance en vigueur) avec effet au 22/01/2019

B : LOCATIONS DE SALLES

NATURE DOC	N°	Date	SIGNATAIRE	DATE UTILISATION	SALLE OCCUPEE
Décision	2018-029	06/07/2018	La 7th Division Blindée	du 31/08/2018 au 03/09/2018	THEATRE
Décision	2018-047	04/12/2018	QUAND UN SOURIRE SUFFIT	du 07 au 09/12/2018	POLYVALENTE
Décision	2018-048	04/12/2018	APEL Collège des Glacis	21/12/2018	THEATRE
Décision	2018-049	04/12/2018	Secours Populaire Français	16/12/2018	THEATRE
Décision	2018-050	04/12/2018	Tutorat Mimbang	du 31/12/2018 au 01/01/2019	THEATRE
Décision	2018-051	10/12/2018	Karaté Shukokai Fertois	du 14 au 15/12/2018	THEATRE

21. POINT AJOUTE : Services techniques : demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif de Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

Monsieur Durand expose que le contrat d'aménagement régional est un engagement entre la Région Ile-de-France et la collectivité.

Ce contrat comporte un programme pluriannuel d'investissement, dont le contenu a fait l'objet d'une concertation préalable en vue du financement d'opérations concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional.

Il doit comporter au minimum deux opérations et doit participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement de développement durable du territoire.

Le taux d'intervention maximum de la Région est de 50%.

Afin de bénéficier des aides régionales, la collectivité devra lister les données spécifiques des opérations retenues au titre de ce contrat. Elle devra également accueillir un stagiaire pour une durée de deux mois minimum.

Le contrat d'aménagement régional ne pourra prendre effet qu'à compter de l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional.

La visibilité de l'action régionale devra être mise en avant par la fourniture et la pose de panneaux d'information relative à sa participation.

Toute modification ou annulation des engagements entraînera la restitution des sommes versées par la Région.

Ce contrat d'un montant total de travaux de 1 251 458.30 € HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

1. Installation d'un système de chauffage Eglise Saint-Etienne Saint-Denis pour un montant de 60 593.50 € HT
2. Aménagement qualitatif du quartier Regnard de l'Ile pour un montant de 247 964.80 € HT
3. Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville pour un montant de 132 900.00 € HT
4. Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville pour un montant de 810.000 € HT

A l'unanimité,

Le conseil municipal approuve le programme présenté par Monsieur Durand, Maire-adjoint, et décide de programmer les opérations décrites pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé. Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,

- sur la maîtrise foncière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 625 729.15 €, conformément au règlement régional des contrats d'aménagement et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document à intervenir pour la bonne conclusion de ce dossier.

22. Huit Clos Legs Duburcq

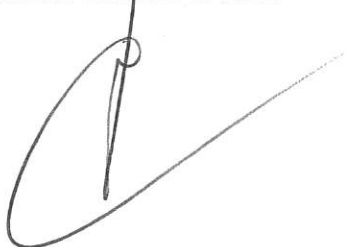
A l'unanimité,

Le Conseil municipal approuve les propositions de bourses d'études supérieures, émises par la Commission du legs Duburcq, lors de sa réunion du 21 janvier 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h15*

Le présent compte-rendu, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la ville de La Ferté-sous-Jouarre, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc CHARBONNEL



Le Maire,
Ugo PEZZETTA



